Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITE

Annonces	la ligne 0,40
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 2,00
Chronique locale	— 4,00
Echos	— 5,00
Gazette du Nord	— 6,00

Temps probable. — En France, le temps va rester nuageux et froid; quelques pluies sont encore probables dans le Midi.

Cambriolage légal

Par ordre de M. Fallières, chef de l'Etat français, ordre contresigné par M. Briand, ministre de la Justice, chargé de réprimer le vol en France, et par M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, éducateur suprême de la jeunesse française,

Le JOURNAL OFFICIEL du 25 décembre, jour de Noël, annonce le cambriolage légal :

« Des documents, livres et manuscrits contenus dans la Bibliothèque ayant appartenu :

1° A la manse archiépiscopale de Cambrai ;

2° Au Séminaire de Cambrai ;

3° A l'Ecole secondaire ecclésiastique de Cambrai.

Un autre décret de la même date et signé des mêmes noms annonce le vol des documents, livres et manuscrits ayant appartenu à la mense épiscopale d'Arras, au Séminaire d'Arras et au Petit Séminaire de Boulogne-sur-Mer.

Les voleurs décident par le même décret que le butin de ce cambriolage « est attribué à l'Etat, pour recevoir la destination prévue par l'art. 9 paragr. 1er et 5e de la loi du 9 décembre 1905, modifié par la loi du 13 avril 1908.

Sont complices, par leurs votes, de ce vol sacrilège de biens d'Eglise, les députés Dron, Jules Guesde, Delecroix, Guislain, Delory, Ghesquière, Goniaux, Le Roy, Fiévet, Selle, Durre, Mélin, Debontaine, Dehove et Pasqual.

Ainsi que les sénateurs Poté, Trystram, Bersez, Hayez, Girard et Maxime Lecomte.

Qu'on se le dise et qu'on sache bien que ces livres, documents et manuscrits sont et demeurent, malgré tout, la propriété de l'Archevêché de Cambrai et de l'évêché d'Arras, audacieusement spoliés par la violence légale.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **DECHY**, de **M. l'abbé Démarest**, ancien curé de Lambres et de Rœulx, décédé jeudi, dans sa 69e année, muni des Sacrements. Les funérailles auront lieu mardi 28 décembre, à onze heures.

A **MARQUETTE-LEZ-LILLE**, de **M. Louis Déjà-Cuvelier**, décédé à l'âge de 75 ans.

C'est une sympathique figure qui disparaît ; son plus grand bonheur était de pouvoir conter aux jeunes gens de son entourage les campagnes d'Italie et de Crimée auxquelles il prit part. Vaillant soldat, il fut également excellent chrétien.

A **FRELINGHIEN**, de **Mme veuve Dancoisne, née Octavie Delannoy**, décédée après quelques jours de maladie et après avoir reçu saintement les derniers Sacrements à l'âge de 72 ans. La défunte était la mère de M. l'abbé Dancoisne.

Issue d'une famille de plus légitimement considérées, elle a continué les traditions qu'elle en avait reçues. Chrétienne convaincue et dévouée, elle se faisait un devoir d'appartenir aux diverses Œuvres de la paroisse. Présidente du Tiers-Ordre et des Dames de Charité, membre de l'Association des Mères Chrétiennes et de toutes les Confréries de la paroisse. Charitable et compatissante, elle faisait le bien délicatement : aussi est-elle louée et regrettée unanimement.

Nous prions M. l'abbé Dancoisne d'agréer nos plus vives condoléances.

Les funérailles auront lieu le mardi 29 décembre, à onze heures, en l'église de Frelinghien.

A **WATTRELOS**, de **Madame Adolphe Desbouvries**, née **Juliette Vandermeesch**, dont les funérailles auront lieu lundi 28, à neuf heures.

A **HAZEBROUCK**, de **M. Henri Gobrecht**, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement, décédé le 24 décembre, dans sa 85e année, muni des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise.

Les convoi et service auront lieu le 27 décembre, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Eloi.

A **DOUAI**, de **M. Edmond Lemaire**, président de Chambre honoraire de la Cour de Douai, qui a succombé samedi matin aux suites d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 80 ans.

Originaire de Dunkerque, M. Lemaire était venu s'installer comme avocat à Douai, en 1860, et il avait accepté, en 1855, les fonctions de juge suppléant au Tribunal civil de notre ville. Il entra définitivement dans la magistrature en 1866 et fut nommé, le 13 décembre procureur impérial à Cambrai. Le 15 janvier 1868, M. Lemaire devenait président du Tribunal civil de Douai et le 29 décembre 1872, conseiller à la Cour d'appel ; le 15 septembre 1883, il était promu président de Chambre et il était admis à la retraite le 6 janvier 1899, avec le titre de président honoraire.

Chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie, M. Edmond Lemaire était le père de M. Léon Lemaire, conseiller à la Cour de Douai, de M. André Lemaire, juge suppléant au Tribunal.

Ses funérailles auront lieu mardi 29 décembre, à 11 h., en l'église Saint-Jacques.

A **AVESNES**, de **Mme veuve Anscharsis Beaumont, née Couppez**, décédée à l'âge de 64 ans, munie des Sacrements. Les funérailles auront lieu en l'église paroissiale, lundi, à onze heures.

Jeudi matin, ont été célébrées, en l'église paroissiale de **MERVILLE**, les funérailles de **M. Emile Vanpouille**, rédacteur à l'« Univers », décédé après une courte maladie.

Le drapeau de la Jeunesse Catholique de Merville, à laquelle était inscrit le regretté défunt, était porté par M. Jean Dubois. Le Christ était porté par M. Emile Mazingarbe.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Georges Wambergue, Prosper Vanhove, Adrien Legrand, Louis Degruson, Joseph Crincket et Paul Theilier, tous amis du défunt.

Le deuil était conduit par ses frères, MM. Joseph, Jean-Marie, Albert Vanpouille, accompagnés de leur oncle, M. l'abbé Bécu, curé de Laroulliès.

Dans l'assistance très nombreuse, on remarquait la présence de MM. Wambergue et Legrand, notaires ; Etienne Arnould, ancien premier adjoint à Merville ; M. Léon Duhamel, conseiller d'arrondissement ; M. l'abbé Bécu, des Pères du Saint-Esprit ; M. l'abbé Démagne, M. l'abbé Cuvelier, représentant M. le Supérieur du Collège Saint-François de Sales, de La Bassée, où le défunt avait été professeur de langues ; M. Ange Pruvost, maréchal des logis de gendarmerie en retraite, à Merville, etc.

Mardi matin ont eu lieu, à **BERGUES**, les funérailles de **M. Paul Charpentier-Lagatie**, membre fondateur et trésorier de l'Association des Anciens Elèves des Frères.

A la suite de la bannière de la société Saint-Joseph étaient groupés les membres des bureaux des différentes associations catholiques dont le défunt faisait partie.

La croix était portée par M. Fortuné Henegrave, chevalier de St-Grégoire le Grand, président de l'Association de St-Ephrem, et les coins du poêle étaient tenus par MM. E. Lassael, vice-président, et Ed. Daniele, secrétaire, MM. Léon Choqueel, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, président du Comité catholique, Em. Blanckaert, président du Comité Berguois des Intérêts Locaux, A. Caillau et Ch. Patoor, amis personnels du défunt. Le deuil était conduit par les enfants du défunt accompagnés par M. le chanoine Rajon, supérieur de l'Institution St-Winoc, M. Everaert, curé de Warhem, M. Vanuxem, curé d'Hoymille, et M. l'abbé B. Lagatie, vicaire au T.-S. Rédempteur, à Roubaix.

A l'église, M. le chanoine Dencoin, doyen de la paroisse, célébra l'office divin, assisté de MM. Danès et Blondé, vicaires.

L'assistance des plus considérables était composée principalement d'hommes de toutes les conditions sociales et de toutes les opinions. C'est là un magnifique témoignage rendu à la mémoire de notre regretté ami qui était avant tout un chrétien convaincu et pratiquant, un homme de principes à l'esprit large et bienveillant. D'un caractère simple, affable et enjoué, il était toujours prêt à se dévouer et à rendre service. Cet ensemble de qualités lui avait acquis de chaudes amitiés ainsi que de nombreuses sympathies dans sa ville natale et dans la région.

Au cimetière, sur une demande expresse, aucun discours ne fut prononcé, mais les sanglots des parents et amis du défunt, et l'émotion qui étreignait toute l'assistance prouvèrent mieux que n'auraient pu le faire les plus beaux discours, combien M. Paul Charpentier était estimé et aimé, et combien il laisse derrière lui d'unanimes regrets.

Jeudi après-midi ont été célébrées en l'église de **TIERS**, les funérailles de la petite fille de **M. Baudry - Liétard**, aide pharmacien à la direction des Mines de Thiers, Lagrange et Vicq, décédée à l'âge de huit ans et demi, après quelques semaines de maladie.

Un millier de personnes assistaient à ces funérailles, venues de Thiers, de Bruay, d'Escautpont, de Vicq, pour témoigner de leur sympathie et de leur estime pour la famille de M. Baudry si cruellement éprouvée. Parmi les assistants nous avons remarqué M. Font, directeur et MM. les ingénieurs des Mines de Thiers, M. Dangreaux, ancien pharmacien principal, et M. Lambert son successeur.

Les enfants des écoles de filles avaient pris place dans le cortège avec leurs bannières.

Hier, 26 décembre, ont eu lieu, à dix heures et demie, au **POMMEREUIL**, les funérailles de **Mme Florentin Marquant**, mère de M. l'abbé Nestor Marquant, vicaire de Saint-Germain, à Mouvaux.

La levée du corps a été faite et la messe a été chantée par M. le curé de la paroisse. Dans la nombreuse assistance nous avons remarqué un certain nombre d'ecclésiastiques, notamment M. le curé de Mouvaux, M. le vicaire de Saint-François-les-France.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Elisabeth Bayart**, fille de Mme Henry Bayart-Dubar, de **ROUBAIX**, avec **M. Léon Lesaffre**, de **LA MADELEINE**.

Hier a été célébré en l'église St-André, à **LILLE**, au milieu d'une assistance nombreuse et choisie, le double mariage de **MM. René et Georges Prouvot**, fils de M. et Mme Prouvot-Dépret, de **ROUBAIX**, avec **Mlle Louise Binot**, fille de M. et Mme Binot-Mondon, de **RIO-DE-JANEIRO**, et **Mlle Marie-Thérèse Batteur**, fille des feus M. et Mme Batteur-Clays, de **LILLE**, et petite-fille de Mme Batteur-Lefebvre.

M. l'abbé Leporcq, curé de Vendegies-au-Bois et ami de la famille Prouvot, a reçu le consentement des deux couples et a prononcé une charmante allocution inspirée par les souvenirs chrétiens des familles.

Il était accompagné de M. l'abbé Deligny, pro-doyen de Saint-André. Dans les stalles assistaient MM. les chanoines Richard, doyen ; Dieu, supérieur du Collège de Marcq, dont MM. Prouvot sont anciens élèves, et Masqueller, directeur de la CROIX DU NORD, ainsi que le clergé de la paroisse.

Les témoins étaient, pour M. René Prouvot : MM. Prouvot-Dépret, son père, et Georges Ovigneur, ami de la famille ; pour la mariée : MM. Auguste Bonnefoy, son oncle, et Georges Verbœnen, son demi-frère. Pour M. Georges Prouvot : MM. Léon Leporcq et Paul Gadenne, ses beaux-frères, et pour la mariée : MM. Georges Batteur et Pierre Batteur, ses frères.

Pendant la messe célébrée par M. l'abbé Leporcq, l'excellente maîtrise de Saint-André a chanté un « Kyrie » et un « Magnificat ».

M. Lechantre, artiste roubaisien, fit entendre avec beaucoup d'art, sur violoncelle, le « Cygne » de Saint-Saëns et un Andante. M. Coillet, d'une voix pleine et admirablement conduite, chanta un « O Salutaris » avec accompagnement d'orgue et de violoncelle et la Bénédiction nuptiale de Defives.

Hier, 26 décembre, a été célébré, en l'église St-Maurice-des-Champs, à **LILLE**, le mariage de **M. Marcel Parée**, fils de feu Louis Parée, associé de la maison Hugot-Lafage et Cie, et de Mme Louis Parée, avec **Mlle Henriette Bailliard**, fille de M. Victor Bailliard, fondé de pouvoirs intéressé des Etablissements Watrigant et Fils, président de l'Association Amicale des Anciens Elèves du Pensionnat Saint-Gabriel et de l'Ecole Ozanam réunis, et de Mme Victor Bailliard.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Trouillet, curé de la paroisse, qui a prononcé une délicate et touchante allocution.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Ernest Dalton, son beau-frère, et M. Lucien Duhain, négociant à Lille ; et pour la mariée, M. Eugène Muylaert, officier de l'Instruction publique, son oncle, et M. Louis Watrigant-Delattre, industriel, son cousin.

Pendant la cérémonie, plusieurs artistes de talent se sont fait entendre : M. Paul Desautter, ami de la famille, M. Gustave Dervaux, M. Carcel ont tour à tour interprété des morceaux de circonstance avec toute leur âme. Les orgues ont été brillamment tenues par M. Maurice Dominique.

Une nombreuse assistance témoignait par sa présence, des sentiments d'estime dont les familles des mariés sont entourés.

Le Saint-Père avait daigné envoyer sa bénédiction aux jeunes époux.

Hier à neuf heures, a été célébré, à l'église Saint-Nicolas, à **WASQUEHAL**, le mariage de **M. Jules Detailleur**, avec **Mlle Lyda Laurent**. M. l'abbé Delcambre, curé de la paroisse, a reçu le consentement des nouveaux époux et a célébré le Saint Sacrifice à leur intention.

Les témoins ont été pour le marié, M. Louis Detailleur, son oncle, et pour la mariée M. Charles Laurent, son frère.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux.

Samedi, a eu lieu, en l'église de **MALO-LES-BAINS**, le mariage de **M. le docteur Fernand Pollet**, oculiste à **TOURCOING**, fils de M. et Mme Pollet-Legrand, de Lille, avec **Mlle Marguerite Deillie**.

ÉTRENNES DES EXPULSÉS

Tourcoing (2e liste). — Mme P. Duquesnoy, 5 fr.; Mlles Marie Lorthiois, 5 fr.; Amélie Vandeputte, 5 fr.; Mmes Georges Masurel, 5 fr.; Barette-Dufour, 5 fr.; Quatannens, 2 fr.; Turecq-Destombes, 3 fr.; Mlle Aimée Leclercq, 2 fr.; Mmes Playoust-Bonnet, 2 fr.; Hourquin-Deruywe, 1 fr.; Paul Laurent, 10 fr.; Ed. Masurel-Barette, 20 fr.; M. E. Tilberghien-Desurmont, 20 fr.; M et Mme. Jean Flipo-Desurmont, 10 fr.; Mmes Benoit Honoré, 5 fr.; Devémy de Roubers, 6 fr.; M. et Mme Paul Delgnasure-André, 10 fr.; Mme Henri Dewavrin, 10 fr.; M. Louis Lehembre, 20 fr.; Mmes René Lefebvre, 5 fr.; Joseph Motte-Van Ham, 20 fr.; Jules Lorthiois-Delobel, 5 fr.; Anonyme, 2 fr.; M. et Mme Edmond Marescaux et leurs enfants, 5 fr.; Anonyme, 1 fr.; Mme Burms-Demey, 2 fr.; Mme Hennion, 1 fr.; Mlle Hubaux, 0,50.

ECHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Florin, vicaire à Wambrechies, est nommé vicaire à Seclin.

CHAPELAIN D'HONNEUR

Monseigneur Foucault, évêque de Saint-Dié, a nommé chapelain d'honneur de la basilique de Domrémy, M. le chanoine Hécart, archiprêtre de la métropole de Cambrai.

LES SOLDATS PERMISSIONNAIRES DE LA RÉGION DE L'EST

Mardi 29 décembre, un train spécial ramènera 600 hommes en provenance de Givet. Ce train arrivera à Lille à 7 h. 35 du soir, un autre train venant de Sedan, arrivera à Lille à 9 h. du soir.

— Les jeunes soldats qui doivent rentrer à Charleville et à Sedan le dimanche 27, à minuit, devront partir de Lille à 5 h. 40 du soir ou 6 h. 02 (viâ Saint-Amand) ; un train spécial les amènera à Sedan à 11 h. 30 du soir.

Les jeunes soldats devant rentrer le lundi après-midi à Charleville ou à Sedan, Stenay, Verdun, Saint-Mihiel et Lérouville devront partir de Lille à 7 h. 42 du matin.

Ils seront conduits d'Hirson à Verdun en train spécial desservant Charleville à midi 15, Sedan à 1 heure, Stenay à 2 heures 14, Verdun à 3 heures 55, Saint-Mihiel à 5 heures 10 et Lérouville à 5 heures 45 soir.

Les soldats devant arriver à Givet, le mardi 29 à midi, partiront de Lille à 7 h. 40 du matin et seront à Givet par le train spécial à 1 h. 30 du soir.

Les soldats des garnisons de Sedan, Stenay, Verdun, autorisés à rentrer les mardi 29 et mercredi 30, pour minuit, devront quitter Lille ces jours-là à 11 h. 47 du matin pour arriver à Charleville à 6 h. 28 du soir, à Sedan à 7 h. 40, à Stenay à 8 h. 48, et enfin à Verdun à 10 h. 20 du soir.

UNE ÉTRENNE POUR SOLDAT

Sous un format qui entrera aisément dans toutes les poches, l'« Etendard-Chansons » offre à ses lecteurs, et particulièrement aux soldats, un choix de chansons militaires joyeuses et irréprochables.

Envoyez deux timbres-poste de 0,10 en tout quatre sous, au directeur de l'« Etendard », 1, rue Belmas, à Cambrai, et vous recevrez trente-six pages débordantes de

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni à la préfecture, le mercredi 16 décembre 1908.

Il a nommé une commission pour examiner la demande présentée par MM. Lorthiois frères à l'effet d'obtenir l'autorisation de substituer le sulfure au tétrachlorure de carbone pour l'extraction des graisses dans leur usine de Mouvaux. Il a décidé qu'une séance extraordinaire aurait lieu le 23 décembre 1908 pour entendre les représentants des protestataires et des pétitionnaires.

Le conseil a donné ensuite des avis favorables en ce qui concerne : 1. l'établissement d'un four à chaux à Ferrière-la-Petite ; 2. un certain nombre de demandes d'installation ou de maintien en activité de tuteries particulières ; 3. le transfert du cimetière de Wavrechain-sous-Denain.

Il a renvoyé à l'examen de la commission antérieurement nommée un projet de travaux à exécuter dans l'abattoir de Roubaix. La commission sanitaire sera convoquée pour la visite des lieux et appelée à donner son avis.

Consulté sur la demande de la municipalité de Roncq, sur la préférence à donner à l'agrandissement ou au transfert du cimetière, le conseil a émis l'avis que les deux solutions sont admissibles au point de vue de l'hygiène et de la salubrité et qu'il appartient au conseil municipal de faire un choix en tenant compte de l'importance de la dépense et de la convenance des habitants.

Le conseil a proposé d'approuver les arrêtés pris par les maires de certaines communes des arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes dans le but de compléter leurs règlements sanitaires par des prescriptions relatives aux voies privées.

Il a conclu au rejet d'une demande présentée par une société à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer à Hazebrouck un établissement pour le rouissage du lin et du chanvre à l'aide de l'eau chaude provenant d'une fabrique de toiles.

Il a enfin donné un avis favorable à l'approbation des projets présentés par M. l'architecte départemental pour l'installation dans l'immeuble volé aux dames Bernardines d'Esquermes, d'un hôpital clinique des maladies nerveuses et d'un établissement dépositaire des Enfants assistés.

LE FISC ET LES DROITS

Voici une toute petite histoire de fiscalité pratique.

Un soldat français meurt au Tonkin ; le hasard veut qu'au moment de son décès, il ait à recevoir de l'autorité militaire la somme de vingt-cinq francs. Son père, qui vit en France, est l'héritier naturel de cette somme ; il la réclame. On devrait, semble-t-il, la lui remettre sans formalité.

Attendez ! Sans formalité, mais ce serait la fin de tout.

Les vingt-cinq francs furent versés à la Caisse des dépôts et consignations ; pour s'adresser à elle, il fallut employer les services d'un notaire qui établit les « pièces » réglementaires. Il établit aussi le compte de frais qu'il présenta à l'intéressé : 1° un acte de décès légalisé ; 2° un acte de notoriété ; 3° un certificat de propriété, soit au total 22 fr. 50 ; ajoutez à cela 1 fr. 25 pour les droits de mutation (et croyez bien que l'on oublia pas de l'ajouter) ; il se trouva qu'en fin de compte le père eut à recevoir un franc cinquante-sept centimes.

Il doit s'estimer encore bien heureux de n'avoir rien à débourser lui-même pour avoir eu le plaisir d'hériter.

QUE FAIT-ON DE NOTRE ARGENT ?

Le budget de 1909 s'élève à plus de quatre milliards. Jamais budget n'a atteint pareil chiffre. Et pourtant relisez, si vous en avez le courage, les professions de foi et les programmes électoraux de nos députés blocards. Ils sont pleins de promesses de dégrèvement des impôts. Ni emprunts, ni impôts nouveaux. Voilà ce qu'ils nous chantent depuis quinze ans. Et depuis quinze ans, ils n'ont fait que nous accabler de nouveaux impôts et de nouveaux emprunts plus ou moins déguisés.

Oui, mais, et le budget des Cultes, les 42 millions qu'ils ont volés au clergé, que sont-ils devenus ? Evaporés, comme le milliard des congrégations.

Voici d'ailleurs un exemple de ce qui se passe.

Dans le rapport de la commission du budget pour 1909, on lit ce qui suit :

« Ministère de la Justice et des Cultes.

« Personnel des bureaux du Culte : 150.000 fr., soit 10.800 fr. de plus qu'à l'exercice de 1908.

Secours aux anciens ministres des Cultes, 318.000, soit 12.000 fr. de moins qu'à l'exercice de 1908.

De sorte que sur 12.000 fr. enlevés aux curés 10.800 fr. sont passés dans la poche des fonctionnaires blocards, qui doivent cependant avoir moins de travail qu'auparavant, puisqu'il y a moins de curés reconnus par l'Etat.

Et voilà comment se joue l'ignoble farce de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Les contribuables n'en paient pas un centimes de moins... au contraire.

Loterie de la Presse du Nord

LE PROCÈS-VERBAL OFFICIEL

Les soussignés MM. Ricard, conseiller de préfecture ; Charles Delesalle, maire de Lille ; Hébert, inspecteur général honoraire des Postes ; Menestrier et Pascalin, directeur et sous-directeur du Crédit-Lyonnais ; Siauve-Evausy, secrétaire général de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord, directeur de la Loterie de Presse du Nord, déclarent avoir assisté aux opérations du tirage public effectué le 20 décembre, à l'Hippodrome Lillois et en avoir constaté la parfaite régularité.

Les bandits d'Hazebrouck

A propos d'Abel Pollet et de ses sinistres compagnons, « L'Indépendant de Saint-Omer » publie les réflexions suivantes :

En dépit des judicieuses informations des divers journaux de la région, on croit encore, dans les pays de Béthune et d'Hazebrouck, à une exécution très prochaine d'Abel Pollet et d'un de ses complices.

Et l'on dit : « Pourquoi tant tarder, maintenant que la Chambre a voté pour le maintien de la peine de mort ? Pourquoi hésiter ? Et, si M. Fallières s'obstine à ne pas statuer au sujet des condamnés à mort, ne va-t-on pas le forcer à démissionner ? »

Ainsi que nous l'avons dit, la question ne peut être envisagée ni maintenant, ni sous cette forme. Et en voici la raison.

C'est un raisonnement aussi simple que mathématique.

1° Dans une époque d'évolution en matière judiciaire, dans une période de transition où l'on étudie seulement de nouveaux projets de loi sur les criminels, où l'on procède seulement à la refonte du Code Pénal, on ne saurait appliquer aux condamnés un régime ancien.

Cela répond, d'ailleurs, au vœu de la Constitution : si la Chambre a donné son avis sur la peine de mort, il faut aussi que le Sénat apporte le sien. Un projet de loi ne devient une loi « codifiable » et applicable, dans le cas présent comme dans les autres, que lorsque la Chambre et le Sénat se sont mis d'accord sur ledit projet.

2° Si la Chambre a voté le principe de la peine de mort, elle a laissé en suspens le reste de sa discussion sur les peines énumérées par l'ancien article 7 du Code Pénal : l'encellulement, les travaux forcés, etc. Or, si le Président de la République ne graciait que deux condamnés sur quatre de la bande Pollet, il faudrait savoir en quelle peine, d'après les nouvelles théories parlementaires, on pourrait commuer la peine de deux graciés. Pourquoi leur donnerait-on les travaux forcés, alors que, en attendant quelques semaines ou quelques... mois, on pourrait les vouer au châtiment plus terrible de l'encellulement perpétuel ?

3° Mais, dira-t-on, M. Fallières n'est-il pas président de la République ? Ne peut-il pas disposer du droit de vie et de mort qu'il a sur les Pollet ?

Un Président de la République — on le sait — n'a jamais pu ni confirmer une condamnation à mort, ni signer la grâce d'un criminel, sans diverses formalités absolument essentielles.

Pour que M. Fallières puisse décider du sort des Pollet, il faut tout d'abord que la Commission des Grâces examine les dossiers des condamnés et que le Président de la République les examine scrupuleusement de son côté.

Or, pour le quart d'heure, la Commission des Grâces et M. Fallières — d'après les renseignements les plus autorisés — ne connaissent pas un mot des dossiers Pollet, pour cette raison toute simple que le ministre de la Justice ne les leur a pas fait parvenir, M. Briand attendant, comme la Chambre et comme le Sénat, le vote complet de la nouvelle loi sur la peine de mort et sur les autres peines.

La première formalité légale, absolument indispensable, avant qu'il soit question d'exécution ou de commutation de châtiment, est donc ajournée à une date ultérieure et indéterminée.

Les curieux, d'ailleurs, n'auront probablement plus satisfaction, car, d'après l'avis de la majorité des parlementaires, les exécutions ne se feront plus dans les anciennes formes. — L. Montagne.

Université catholique

Doctorat en Droit. — M. Marc Mairesse, de Somain, vient de passer avec succès son premier examen de doctorat (sciences juridiques).

M. Spinart, de Lille, vient de soutenir avec succès sa thèse de doctorat (sciences politiques et économiques).

LES GRÈVES

A HAZEBROUCK

FIN DE LA GRÈVE DES TISSEURS

Enfin, après huit mois de chômage volontaire, les grévistes de l'établissement Plancke, réunis vendredi aux Trois-Rois, ont décidé de reprendre le travail, par 21 voix contre 18.

Ils demandent la réintégration de tout le personnel au tarif ancien. Ils ont choisi deux délégués, qu'ils ont chargés des négociations avec M. Emile Plancke.

La nouvelle a été bientôt connue en ville, où elle a été accueillie avec satisfaction.

Le tarif ancien est ainsi conçu : « L'ouvrier tisseur a le droit d'accepter ou de ne pas accepter de travailler sur les nouveaux métiers et les anciens métiers fonctionneront comme par le passé. »

M. Emile Plancke s'est rendu vendredi soir à Lille pour transmettre à M. Henri Plancke la décision prise par les ouvriers.

Des ouvriers seront embauchés pour remettre le matériel en état et la reprise du travail aurait lieu vers le 15 janvier.

A TOURCOING

A la retorderie de M. Léon Dillies, boulevard Gambetta, quelques ouvrières se sont jointes samedi à leurs compagnes ayant repris le travail jeudi.

Les travailleuses sont au nombre de 22. Les grévistes, de leur côté, sont encore au nombre de 250. Elles viennent chanter devant l'usine, à l'adresse du directeur de l'usine, leur désir de le voir renvoyer. On sait que ce directeur n'était en fonctions que depuis trois jours, au moment où la grève a éclaté.

Terrible accident d'automobile

A LOOS

UN ENFANT TAMPONNÉ ET TUÉ

Dans la soirée de jeudi, vers cinq heures et demie, un petit garçon d'une dizaine d'années, fils de M. Dhainaut, ouvrier menuisier, rue des Ecoles, jouait avec quelques camarades à l'intersection de la rue Faidherbe et de la rue du Petit-Chemin.

Survint tout à coup l'automobile de M. Omer Bigo, conduite par le chauffeur, M. Bosseman.

L'enfant n'eut pas le temps de se garer.

Il fut tamponné au côté gauche et violemment rejeté sur le pavé, où il se fractura la clavicule droite.

Le chauffeur et les témoins de l'accident s'empressèrent autour du pauvre petit blessé, qui fut transporté dans une maison voisine.

M. le docteur Lesne fut appelé ; mais ses soins devaient être inutiles.

Un prêtre, qui se trouvait dans l'automobile, donna l'absolution à l'enfant.

M. Dhainaut, prévenu à son atelier du malheur qui le frappait, arriva quelques minutes avant la mort de son fils, qui succombait à la fracture des côtes et à une hémorragie interne.

La douleur des parents est navrante. La petite victime est leur troisième et dernier enfant.

Cet événement a causé à Loos une émotion facile à comprendre.

Les funérailles du petit Dhainaut seront célébrées lundi, en l'église Notre-Dame de Grâce.

Pour trouver l'emploi que vous recherchez, confiez votre annonce a un journal qui place bien

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

LILLE

Le Dimanche à Lille

27 décembre 1908

Dimanche dans l'Octave de Noël. — Saint Jean, apôtre et évangéliste.

POUR LES VOYAGEURS

A Saint-Maurice, première messe à cinq heures un quart.

A Sainte-Catherine, au Sacré-Cœur, à Notre-Dame de Consolation (Vauban), à Saint-Maurice-des-Champs, dernière messe à onze heures et demie.

A Saint-Pierre-Saint-Paul, dernière messe à onze heures quarante.

Dans les autres églises, dernière messe à midi.

Messe en musique, — A midi, église St-Maurice, avec le concours du Cercle Berlioz.

Eglise Saint-Martin-d'Esquermes. — A midi, messe et bénédiction du drapeau du groupe de la J. C.

—o—

Elections au Tribunal de Commerce. — Scrutin de 10 h. à 4 heures, Hôtel-de-Ville, salle du Conservatoire, rue Molière, rue de Bouvines.

Ecole de tir et d'instruction militaire. — A neuf heures, conférence au Cercle militaire par le commandant Fropo.

Arbres de Noël. — A l'Union du Nouveau-Lille, rue Léon-Gambetta, 265, de quatre heures à huit heures.

A quatre heures, rue du Long-Pot, 72, Union fivoise de l'A. L. P., cantons Est et Nord-Est.

Au Palais-Rameau, « le Broquelet en 1859 ».

Cercle Berlioz. — Fête de Sainte-Cécile : A Cinq heures, banquet hôtel Bailleul.

Concerts. — A sept heures. Annexe du « Grand-Hôtel », par l'Association des Anciens secrétaires d'état-major et du recrutement « l'Aiguillette ».

Football. — A deux heures et demie, avenue de Dunkerque, équipe du Townley-Park contre équipe du Nord.

A deux heures et demie et quatre heures et demie, **Lille-Cinéma**, 11 et 13, Parvis St-Maurice, matinées.

A 8 heures 1/2 : **Lille-Cinéma**, 11 et 13, Parvis Saint-Maurice, soirée.

Hippodrome lillois. — En matinée et en soirée, représentations par le Cirque Suisse.

Palais des Beaux-Arts, ouvert de dix heures à quatre heures.

Musée des gravures (Hôtel-de-Ville). — De onze heures à quatre heures

Musée commercial. — De dix heures à quatre heures, rue du Lombard.

Musée industriel. — De dix heures à quatre heures, à la Halle aux sucres.

Musée houiller. — Rue de Bruxelles, de dix heures à quatre heures

La salle de Lecture populaire, rue Léon-Gambetta, 247, ouverte gratuitement tous les jours de 8 h. du matin à 9 h. du soir.

Journaux, revues, livres instructifs et amusants.

Concerts Maurice Maquet

Guidée par une main infatigable, la Société de Musique, que fondait naguère M. Maurice Maquet, poursuit glorieusement son artistique carrière. Elle donnait vendredi dernier, jour de Noël, à l'Hippodrome Lillois, la première des auditions qu'elle nous promet pour cet hiver ! Par un hommage délicat à la mémoire du chef disparu, le programme était celui d'un concert spirituel, et ne comportait que deux œuvres de caractère religieux, les **Béatitudes**, de César Franck et le **Te Deum**, de Berlioz.

A la première de ces deux grandes compositions, M. Maquet avait voué un culte spécial ; à deux reprises, en 1899 et en 1904, il en faisait entendre d'importants fragments. C'est, en effet, une œuvre admirable, d'une profondeur de sentiment qui vous émeut, d'une sincérité d'accent qui vous séduit, d'une intensité d'expression qui vous entraîne. On sent que dans ces pages inspirées par une conviction profonde, le « Père Franck » a laissé chanter son âme avec cette simplicité sublime, cette clarté limpide qui est vraiment le génie.

D'aucuns trouveront plaisir à lire la remarquable étude que M. Vincent d'Indy a consacrée à ce chef-d'œuvre, dans son bel ouvrage sur César Franck. Bornons-nous à signaler le pieux respect, avec lequel le maître a mis en lumière la figure du Christ. « C'est lui qui constitue l'unité de l'œuvre au point de vue musical, qui en forme comme le centre, le principal sujet, autour duquel viennent se grouper les autres éléments... Et chaque fois que la voix du Christ se fait entendre, tout s'efface, pour laisser au premier plan cette figure divine, qui nous touche jusqu'au fond de l'âme. »

Nous aurions été heureux d'entendre l'œuvre dans son intégralité, surtout avec de pareils solistes, un si beau choral, un tel orchestre. La partition, à notre sens tout au moins, est assez variée, assez vivante pour être écoutée d'une haleine sans donner aucune sensation de fatigue. Madame Maquet s'est contentée de nous donner le prologue et quatre béatitudes choisies parmi les meilleures.

Dans le prologue, le récitant, sur un mode d'une expressive simplicité, chante la misère des hommes et l'espoir de la rédemption prochaine ; à l'orchestre apparaît l'exquise mélodie qui doit s'attacher à la personne du Christ, et le choral dans une progression courte mais infiniment délicieuse, salue le Divin Maître.

La première béatitude enseigne le mépris des richesses. L'ensemble des jouisseurs ne trouve pas grâce devant Vincent d'Indy, mais son accompagnement original lui mériterait, au moins, plus d'indulgence. La phrase du Christ est splendide comme aussi le séraphique chœur qui la termine.

On supprimait la deuxième béatitude pourtant si savoureuse « Le ciel est loin, la terre est sombre »... pour en arriver à la troisième évidemment splendide. Le thème de la Douleur est poignant, comme aussi les répliques qui le coupent, de la Mère, de l'Orphelin, de l'Epoux et de l'Epouse ; viennent alors le chœur des esclaves, et celui des philosophes, tous deux proches parents, « comme si, par une naïve ironie, Franck avait entendu assimiler la philosophie à la servitude ». Puis après la consolante parole du Christ, le Choral à nouveau fait entendre une sereine harmonie s'éteignant dans un fugato délicieux et vous laissant sur une indicible impression d'apaisement...

La quatrième béatitude est confiée au ténor-solo qui dans un élan superbe et chaleureux, crie sa soif de justice. La huitième suivait immédiatement, somptueuse en ses développements, émouvante entre toutes, en ses épisodes... C'est Satan qui pousse ses rugissements de haine, et qui déchaîne le vent de la persécution ; ce sont les justes qui répondent avec sérénité, les yeux fixés sur la céleste récompense ; c'est la Vierge qui « dans un arioso sublime symbolise l'esprit de sacrifice » ; c'est le Christ enfin qui bénit et qui console. Et l'œuvre dans un élan surhumain se termine par l'épanouissement du thème mystique de la Charité, tandis que le chœur clame ses hosannas vibrants...

***

De Franck passons à Berlioz, c'est-à-dire descendons de ces hauts sommets vers « les temples babyloniens et ninivites » que le grand romantique français se plaisait à élever. Nous aurions préféré trouver son « Te Deum » au début du programme ; mais sans doute il porte plus sur le public que la musique austère d'un Franck. C'est en effet une de ces larges fresques aux proportions gigantesques, aux couleurs éclatantes, qui frappent plus qu'elles n'émeuvent, mais qui finissent par étonner quand même.

Berlioz a conçu cette œuvre avec accompagnement d'orgue et d'orchestre ; il l'a bâtie pour deux chœurs à trois